

# **FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

## **CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :**

- L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

### **2. Formation théorique (Code de la Route)**

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
- Tests d'examen sur les différents thèmes développés
- Cours particuliers pour améliorer ses connaissances du code de la route.

### **3. Formation pratique :**

- 4 compétences générales sont enseignées
- À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).

### **4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.**

## **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

**10 thèmes du code de la route fournis par ENPEC/EDISER qui établit une base de +6000 questions officielles :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)

- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

### **Entraînement à l'épreuve du code de la route :**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

## **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

## **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

## **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

### **Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :**

- Procédures

- Risques

- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

# FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## CATÉGORIE B – Conduite Accompagnée

### 1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :

- L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

### 2. Formation théorique (Code de la Route)

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
- Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

### 3. Formation pratique :

- 4 compétences générales sont enseignées
- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.

### 4. Conduite Accompagnée (AAC) :

- La AAC débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la AAC 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

- Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

## **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

**10 thèmes du code de la route fournis par ENPEC/EDISER qui établit une base de +6000 questions officielles :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

**Entraînement à l'épreuve du code de la route :**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

#### **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

#### **Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :**

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

### **FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

#### **CATÉGORIE B – Conduite Supervisée**

1. **Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :**

L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

2. **Formation théorique** (Code de la Route) :

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.

- Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

### **3. Formation pratique :**

- 4 compétences générales sont enseignées

- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CS peut commencer.

### **4. Conduite Supervisée (CS) :**

La CS débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller les deux parties pour bien commencer la période de la conduite accompagnée. La phase de la conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire. Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- Autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et pour diverses conditions météorologiques ;

- Respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 4.13-5 du code de la route.

## **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

**10 thèmes du code de la route fournis par ENPEC/EDISER qui établit une base de +6000 questions officielles :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)

- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)

- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)

- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)

- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)

- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)

- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)

- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

### **Entraînement à l'épreuve du code de la route :**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.

4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

**Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :**

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

## **FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE – Boite Automatique**

**1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :**

- L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 13 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

**2. Formation théorique (Code de la Route)**

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
- Tests d'examen sur les différents thèmes développés
- Cours particuliers pour améliorer ses connaissances du code de la route.

**3. Formation pratique :**

- 4 compétences générales sont enseignées
- À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).

**4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.**

## **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

### **10 thèmes du code de la route fournis par ENPEC/EDISER qui établit une base de +6000 questions officielles :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)

- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

### **Entraînement à l'épreuve du code de la route :**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

### **Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :**

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales